



N° _____ DGD/DRCI/BRD/fsf

Dakar, le

D 1 FEV 2017

REPUBLICQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU PLAN
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

Le Directeur général

NOTE DE SERVICE

A Messieurs :

- le Coordonnateur ;
- les Directeurs :
 - * du Contrôle interne ;
 - * de la Réglementation et de la Coopération internationale ;
 - * des Opérations douanières ;
 - * de la Facilitation et du Partenariat avec l'Entreprise ;
 - * du Renseignement et des Enquêtes douanières ;
 - * du Personnel et de la Logistique ;
 - * des Systèmes informatiques douaniers.
- les Directeurs régionaux ;
- les Conseillers techniques ;
- le Chef du Bureau particulier ;
- le Chef du Bureau des Relations publiques et de la Communication ;
- le Chef de la Division de la Formation.
- le Chef de la Division de l'Orientation et de la Prospective.



380

Objet : Gel des importations de pommes de terre 2017

Références :

- lettre circulaire n°100/MCSIC/PPLPME/ARM/SP du 11 janvier 2017 portant gel des importations de pommes de terre au titre de l'année 2017 ;
- décret n° 2010-891 du 30 juin 2010 portant création, organisation et fonctionnement du cadre national de Commercialisation des productions agricoles.

Par lettre visée en référence, l'Agence de régulation des marchés (ARM) a bien voulu m'informer du gel des importations de pommes de terre, à compter du **17 janvier 2017**, pour un bon déroulement de la campagne de commercialisation de la production locale.

Ladite mesure ne concerne pas la pomme de terre destinée à l'ensemencement. A cet effet, je vous demande d'inviter les agents chargés des opérations de dédouanement, à veiller à la correcte observation de cette mesure de prohibition.

J'attache du prix au respect strict des dispositions de la présente note de service. Vous voudrez bien en assurer une large diffusion et me rendre compte de toute éventuelle difficulté d'application.

Le Directeur Général
Papa Ousmane GUEYE